La rocambolesque histoire des bijoux de Madame de Tessancourt

Meismer qui s'était évadé a été repris

Paris, 6. — On sait que Meismer, le faux commissaire de police, qui avait réussi à dérober pour plus d'un demi-million de bijoux chez Mme de Tessancourt, était parvenu à s'évader au cours d'une promenade rue Lafayette. Il a été arrêté hier, à 21 h., dans un café, au coin des rues de Douai et de Vintimille.

M. Faralicq s'est occupé ce matin de reconstituer l'emploi du temp du fugitif pendant les trente heures qu'il est resté en liberté. Le magistrat apprit bientôt que le cambrioleur en fuite s'était rendu chez un certain Wladimir Kuttner, bijoutier en chambre, demeurant 22, rue Dupont-de-l'Eure, Polonais, auquel avant son arrestation il avait confié pour une somme de 15.000 francs de bijoux valant cinq fois plus. Les 15.000 francs avaient été saisis lors de l'arrestation de Meismer, qui après son évasion alla emprunter 1.000 francs à Kuttner.

Kuttner a été arrêté ce matin. Une perquisition a été opérée à son domicile.

D'autre part, M. Faralicq s'est rendu dans la matinée chez un bijoutier de la rue Duperré, M. Gaillet, auquel l'un des cambrioleurs arrêtés, l'Argentin Barbieri, avait reconnu avoir vendu une pierre grosse de huit carats, d'une valeur de 25 000 fr. La perquisition opérée chez ce commerçant amena la découverte de la pierre, mais M. Gaillet, protestant de sa bonne foi, il a été prié de se présenter dans le courant de l'après-midi devant le magistrat chargé de l'enquête qui, après l'avoir entendu, prendra une décision à son égard.

Une voiture de maraîchers broyée par un train à Wingles

UNE FEMME EST TUEE SON MARI BLESSE

Lundi à midi M. Sénéchal, maraîcher à La Gorgue, conduisant sa voiture, traversait le passage à niveau de la rue d'Hulluch à Wingles, quand tout à coup un train de marchandises venant de Douvrin, la prit en écharpe à l'arrière. L'attelage fut traîné sur un parcours de plus de vingt mètres sur les voies et réduit en miettes.

Quand on parvint à le dégager M. Sénéchal était grièvement blessé ; sa femme, née Marie Frimaux, âgée de 32 ans, qui l'accompagnait avait cessé de vivre, son corps ne formait plus qu'une bouillie ; le cheval qui avait une jambe coupée dut être abattu sur place.

De l'enquête immédiate ouverte par les gendarmes de Pont-à-Vendin il résulte que le passage à niveau était libre, que par conséquent les époux Sénéchal-Frimaux ne pouvaient prévoir l'arrivée du train ; la garde-barrière a déclaré que la pédale Guillaume qui doit actionner une sonnerie l'avertissant que le train allait arriver n'a pas fonctionné.

Des essais opérés permirent de constater que sur le passage de six trains la pédale fit défaut deux fois ce qui n'atténue que partiellement la responsabilité de la garde-barrière qui ne doit jamais quitter son poste, celui-ci étant classé en 1re catégorie.

L'enquête continue pour déterminer les responsabilités.

M. Poincaré ne discourera plus en province

Paris, 6. — Un Conseil de Cabinet a eu lieu ce matin au Ministère des Affaires Etrangères sous la présidence de M. Raymond Poincaré.

Le Président du Conseil a mis ses collègues au courant de la situation extérieure.

Le Gouvernement a confirmé sa décision de ne plus se faire représenter par un de ses membres dans les cérémonies en Province, à partir de la rentrée des Chambres.

M. Yves Le Trocquer, ministre des Travaux publics, a fait connaître au Conseil les mesures prises en vue de mettre à la disposition de la consommation des combustibles livrés à des prix inférieurs aux prix actuels.

La fin de la réunion a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

M. Berthon interpellera sur l'amnistie

Paris, 6. — M. André Berthon, député de Paris, a avisé le président du conseil de son intention de l'interpeller sur l'indication de l'élection de Midol dans le 14e arrondissement et sur les intentions du gouvernement relatives à l'amnistie totale promise et toujours différée.

Morte à 123 ans !

Rome, 6. — On annonce le décès, à Sienne, d'une dame Levegni, âgée de 123 ans.

Les voleurs de tapisseries de Versailles chez le juge d'instruction

Versailles, 6. — Charles Prosper a été longuement interrogé ce matin par M. Fougery, juge d'instruction à Versailles, en présence de son avocat Me Manche.

Après avoir fait connaître au magistrat dans quelles conditions il avait fait la connaissance de Nouvian et déclara qu'entraîné par lui, il avait commis le vol des Gobelins. Charles Prosper manifesta des regrets tout en pleurant disant au juge qu'il n'avait jamais pensé que cette affaire fut aussi grave.

Il expliqua comment avait été combiné le cambriolage. Il déclara qu'ayant demandé à son ami ce qu'il allait faire des tapisseries, Nouvian lui aurait répondu :

Ne t'en fais pas. Je connais quelqu'un qui pourra se charger de les vendre.

Mais Charles ne put en dire davantage, prétextant que c'était tout ce que Nouvian lui avait confié. Il a affirmé que c'était Nouvian qui avait découpé en 12 morceaux la tapisserie représentant l'entrée du Roi à Dunkerque, afin de pouvoir plus facilement l'emporter et la vendre, se rendant compte que les Gobelins n'étaient pas transportables. Nouvian l'avait quitté après avoir passé la soirée avec lui dans un théâtre à Paris.

Nouvian a été amené ce matin au Parquet de Versailles. Il était escorté de trois inspecteurs de la sûreté générale et d'un commissaire. Il a été aussitôt conduit au Cabinet de M. Fougery, juge d'instruction, mais a déclaré qu'étant fatigué, il ne pouvait rien dire au magistrat aujourd'hui. Il a demandé à réfléchir pour choisir un avocat et a été écroué à la prison Saint-Pierre. Nouvian sera interrogé vers la fin de cette semaine.

La situation reste stationnaire dans le textile de Roubaix-Tourcoing

Les Commissions des syndicats textiles, adhérentes à la C. G. T., de Roubaix, Tourcoing, Lannoy, Mouscron et Dottignies se sont réunies mardi soir à « La Paix », à Roubaix pour entendre le compte-rendu du mandat de leurs délégués à l'entrevue qu'ils ont eue samedi dernier, au Consortium patronal.

Après avoir examiné la situation, l'assemblée a décidé de surseoir à toute action jusqu'après l'entrevue qui aura lieu prochainement au Consortium.

Le sanctuaire tragique

Pau, 6. — Mlle Layus, âgée de 50 ans, est décédée subitement dans l'église de Santes à l'issue de la messe.

Or, elle avait maintes fois formulé le vœu de mourir devant le sanctuaire.

Quelques heures après, en jouant dans le cimetière avec des camarades, la petite Lascani fit un faux pas et alla tomber dans le trou qu'on avait creusé en vue de l'enterrement de Mlle Layus.

S'étant relevée sans mal apparent, l'enfant se rendit comme de coutume à l'école, mais elle dut s'aliter dans la soirée. Elle mourut dans la nuit.

La terre a trembléé en Californie

Los Angeles, 6. On mande de Calexico (Californie), que de violentes secousses sismiques se sont produites le 5 novembre après-midi dans la vallée impériale.

Les fondations des bâtiments ont été déplacées ; les murs lézardés ; les fenêtres brisées. Il n'y a aucune victime.

Le monument à ALFRED RICHART Président de la Fédération de Musiques du Nord et du Pas-de-Calais, qui a été inauguré dimanche à Lens.

La Journée Sportive

FOOTBALL-ASSOCIATION

Le Nord contre Paris

L'EQUIPE DU NORD POUR LE MATCH DE DIMANCHE

Le Bureau de la Ligue du Nord de Football-Association s'est réuni hier soir en vue de la formation de l'équipe représentative du Nord qui rencontrera celle de Paris, dimanche prochain, à Lille.

Voici la composition :

But : Rose (U.S.T.). — Arrières : Wilguin (U.S.T.) ; Vanco (R.C.R.). — Demis : Duponchelle (O.L.) ; Lerouge (R.C.R.) ; Courquin (O.L.). — Avants : Isbecque (R.C.R.) ; Stuller (R.C.R.) ; Ryssen (O.L.) ; Parsys (U.S.T.) ; Dubly (R.C.R.)

FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL-ASSOCIATION

Commission des Arbitres (District terrien)

La prochaine réunion des arbitre du District Terrien aura lieu le 6 courant, à 19 h., au Café « Delvoye », place de la République à Tourcoing.

OLYMPIQUE MARCQUOIS

Résultats des matches amicaux du 4 novembre 1923 :

O. M. 1 bat O. L. 4, par forfait.

O. M. 2 bat Sporting-Club Fives 4, par 2 buts à 1.

O. M. 3 est battu par Etoile-Club Lillois 3, par 2 buts à 1.

O. M. 4 bat S. C. Fives Juniors B, par 2 buts à 0.

A GYSOING

Union Sportive Cysoinienne 2 bat Association Sportive Lilloise 2, par 1 but à 0.

Nette supériorité de Cysoing. A remarquer à Cysoing : Delourme, Descatoire, Didelot et Wartel, belle exhibition du goal de l'Association Sportive Lilloise.

A SAINT-POL

L'équipe 1re des Carabiniers de Billy-Montigny gagne par 5 buts à 1 contre l'Union Sportive Saint-Poloise 1re équipe.

La 2e de l'Union Sportive Saint-Poloise gagne par 3 buts à 0 contre U. S. de Bruay 2e équipe.

A Bruay, les Pupilles de l'Union Sportive Saint-Poloise gagnent par 5 buts à 0 contre les Pupilles de U. S. de Bruay.

AERONAUTIQUE

RÈGLEMENT DU RALLYE-BALLON ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION AERONAUTIQUE DU NORD DE LA FRANCE

L'Association Aéronautique du Nord de la France organise le 11 novembre, un Rallye-Ballon, automobile et motocycliste.

L'épreuve comportera deux sections :

a) Automobiles toutes catégories ;

b) Motocycles toutes catégories (y compris les cyclecars).

Ce rallye consiste dans le départ de la Grande Place de Lille d'un ballon libre, monté par un pilote et passager auxquels est imposé un atterrissage, dans un rayon fixé approximativement à 40 kilomètres, mais en un point quelconque inconnu à l'avance. Les concurrents rassemblés à proximité du départ du ballon partent à sa poursuite et doivent retrouver le ballon à son point d'atterrissage.

Les concurrents devront être assurés contre les accidents, les organisateurs déclinant toute responsabilité quant aux accidents pouvant survenir du fait d'un concurrent. Les responsabilités civiles et pénales de toutes espèces restent à la charge des auteurs.

Les droits d'engagement sont fixés : 80 fr. pour la catégorie automobiles ; 10 fr. pour la catégorie motocycles.

Une réduction de 50 % est accordée aux membres de l'A. A. N. F. sur présentation de leur carte de membre.

Les conducteurs devront pouvoir présenter leur permis de conduire et la carte grise du véhicule.

La remise des fanions aura lieu au « Bar de l'Echo », salle du 1er étage, 10, Grand'Place, le dimanche 11 novembre, de 9 h. 45 à 10 h. 15.

Le départ des concurrents pour la traversée de la Ville se fera vers 10 h. 30.

Le départ du ballon est fixé à partir de 10 h. 45.

La clôture des inscriptions est fixée au vendredi 9 novembre, à 20 heures.

A l'arrivée, chaque concurrent recevra du pilote un numéro qui devra être remis, soit au Commissaire général, soit à son suppléant.

La distribution des prix aura lieu le dimanche 18 courant, à 11 heures, au « Bar de l'Echo », 10, Grande Place, à Lille.

En cas de mauvais temps, le rallye sera reporté au dimanche 18 novembre et la distribution des prix au 25 novembre.

Une coupe de valeur sera confiée en garde au vainqueur de chaque section pendant un an. Elle sera attribuée définitivement au concurrent qui l'aura gagnée trois fois consécutives ou non. Détenteurs actuels : MM. Bachmann (automobiles) et Bernast (motocycles).

HIPPISME

COURSES DE MAISONS-LAFFITE

1re Course. — 1. Voila-Tout (Faucon), g. 1775.00 p. 357.50 ; 2. Ronde-Champêtre (Semblat), p. 50.50 ; 3. Mantelina (Eude), p. 51.50.

2e Course. — 1. Pig-Griche (Greenwell), g. 37.00, p. 16.50 ; 2. Abian (Jennings), p. 36.50 ; 3. Le Grand Bazard (Valard), p. 26.00.

3e Course. — 1. Lemberg (Doumen), g. 217.50, p. 78.50 ; 2. Creme (Valard), p. 33.00 ; 3. Lilemani (Eude), p. 20.50.

4e Course. — 1. La Mantille (Lepinte), g. 243.00 p. 31.50 ; 2. Gaudissart (Hamel), p. 23.00 ; 3. Tournoi (Dodge), p. 122.00.

5e Course. — 1. Viva-La-Papa (Hobbs), g. 237.00, p. 72.50 ; 2. Julie Domma (Williams), p. 45.00 ; 3. Sainte-Alliance (Brethes), p. 24.50.

6e Course. — 1. Tahaa (Englander), g. 325.00, p. 113.00 ; 2. Dormans (O'Neill), p. 24.00 ; 3. Mingrélia II (Lespinas), p. 150.00.

Les pluies ont provoqué des inondations dans le Boulonnais

On signale partout d'importants dégâts

Par suite des pluies torrentielles qui ont sévi ces jours derniers dans la région de Boulogne, le débit de la Liane, qui s'était un peu apaisé, a remonté dans de dangereuses proportions.

Depuis plus de trente ans, on n'avait eu à enregistrer pareil déluge. La Liane charrie toutes sortes d'épaves dans ses eaux houeuses et rapides.

A OUTREAU, les voies de triage sont complètement submergées. La station a dû être fermée au public. La ligne Paris-Calais est menacée en certains endroits et les trains circulent à allure très modérée, car l'on craint que des affaissements ne se produisent.

A PONT DE BRIQUES, l'eau passe par dessus le passage à niveau. Le parapet du pont, épais de plus de 50 centimètres a été enlevé comme un bout de bois par la violence du courant. La route est disparue sous plus d'un mètre d'eau. Les rez-de-chaussées sont submergés et les habitants qui n'ont pas voulu évacuer leurs habitations logent dans les greniers. A la pharmacie herboristerie Havel où sont emmagasinées de grandes quantités d'herbes médicinales, les dégâts sont évalués à une centaine de mille francs.

La rue au Sable est absolument impraticable. Les maisons ont été abandonnées en partie dans ce quartier.

A SAINT-LEONARD, au bas de la côte, l'eau atteint la route située à plus de trois cents mètres du lit de la rivière et à deux mètres au dessus du niveau moyen de cette dernière. Les prairies ne sont plus qu'un vaste lac.

A HESDIGNEUL, même état de choses, mais encore beaucoup plus grave. Les dégâts sont considérables.

Aux Aciéries de Paris-Outreau, plusieurs fours sont éteints et les ouvriers sont réduits au chômage.

A BOULOGNE, certains égoûts sont devenus insuffisants ; l'eau remonte, et à Blèquerecque, le débit fut tel que dans une maison le plancher en bois a été complètement soulevé et flotte !

Au MOLINET, à TINGRY, où les sources d'eau potable alimentant la ville sont situées les réservoirs sont insuffisants, des grosses conduites ont crevé. On est inquiet, dans les services intéressés, au sujet de celles amenant l'eau en ville. S'il se produit des affouillements, c'est la rupture et Boulogne sera privé d'eau.

Partout on signale des dégâts considérables. Dans la vallée de la Slack, du Wimereux à Marquise, de nombreuses prairies sont submergées.

Fait extraordinaire, on signale qu'à un endroit de la route Nationale le « macadam » goudronné, seul ayant résisté, les pierres qui constituaient ses fondations ont été entraînées par l'eau ; une automobile est arrivée, ses roues ont passé à travers l'épaisseur peu résistante du macadam et la voiture s'est enfoncée, jusqu'au châssis et n'a pu se dégager !

La Flandre est également inondée

Les pluies torrentielles tombées lundi après les averses quotidiennes que subit la région d'Hazebrouck depuis le début d'octobre, ont aggravé les inondations tendues en maints endroits de la région flamande. On voit de vastes plaines liquides dans les régions de Bailleul et de Merville. Des habitants sont complètement isolés et doivent être ravitaillés par barquettes.

Partout les becques roulent des eaux limoneuses qui, faute d'un débit suffisant escaladent les ponts et inondent les chemins.

Dans la partie flamande avoisinant St-Omer, les prés sont noyés ; les moulins élévateurs tournent jour et nuit sans parvenir à abaisser le niveau d'eau.

La solidité d'un pont compromise

Dans l'après-midi d'hier les écluses du Pont Marquet, à Boulogne, par où la Liane se jette dans la mer, ayant été ouvertes, on a constaté une baisse sensible.

A Pont-de-Briques, face la Station Electrique, où hier matin il y avait un mètre d'eau sur la route, il n'y en a plus que cinquante centimètres. Le pont est à découvert. En deux endroits on aperçoit des excavations. Le parapet a été abattu d'un seul tenant. Les usagers éprouvent des craintes pour sa solidité. Les Pouvoirs publics, dans la soirée, n'étaient pas encore venus l'examiner.

LA VIE CHÈRE

Un mercanti condamné par la Cour de Douai

Dans son audience du 3 février dernier, le Tribunal correctionnel de Lille, condamne à six mois de prison, 5.000 francs d'amende et à l'affichage le sieur Pierre De Clanine, marchand de beurre.

Le 4 août, suivant le même commerçant se voyait infligé par le même tribunal, un an de prison et 5 000 francs d'amende pour escroquerie, fraude commerciale et infraction à la loi sur la vente de la margarine.

Ayant fait appel à ces jugements la Cour de Douai a confirmé la première condamnation, et pour la seconde elle lui infligea deux ans de prison, 500 francs d'amende et l'affichage du jugement.

L'assassin de Sailly-lez-Lannoy

DUMONT ESPERE EN LA CLEMENCE PRESIDENTIELLE

Dans la soirée de lundi Me Philippe Kah, défenseur de Dumont, l'assassin de Sailly-lez-Lannoy, condamné à mort, a rendu visite à son client, dans la cellule spéciale, occupée par celui-ci à la maison d'arrêt de Lille.

Dumont ne paraît pas trop affecté de la peine prononcée contre lui. Il mange de bon appétit, passe son temps à jouer aux cartes avec son gardien et écrit d'une main sûre. Le jour, le condamné a mort a les pieds attachés par des chaînes et pour la nuit on lui passe a camisole de force ainsi que l'exige le règlement. Il fait en outre, l'objet d'une étroite surveillance.

Son défenseur l'a notamment entretenu de son pourvoi en cassation.

Lorsque Me Kah lui parla de sa famille, le condamné baissa la tête et parut pendant quelques instants fort abattu. Il supplia ensuite son visiteur de ne pas l'abandonner et formula le désir de s'entretenir avec l'aumônier de la prison.

Dumont a déclaré qu'il avait pleine confiance en la clémence du Président de la République.

L'attentat d'Haubourdin

LE PARQUET ORDONNE LA SAISIE DES CHAUSSURES DE POTIER

Nous avons relaté cet attentat peu banal. Le jeudi 25 octobre au matin, Mme Potier, cabaretière à Haubourdin, fut frappée à coups de marteau par un individu en qui elle crut reconnaître son mari : Henri Potier, dont elle vivait séparée, depuis quelque temps.

A la suite des déclarations de la victime, Potier, fut arrêté à Lys-les-Lannoy, où il habitait chez son beau-frère, M. Duchatelet, domicilié rue de Leers, en cette commune et exerçant la profession de marchand de bières en bouteilles et limonades.

On connaît la déposition de Mme Duchatelet-Potier : « A l'heure où l'attentat était commis à Haubourdin, soit entre 7 et 8 heures, mon frère se trouvait chez moi, a-t-elle affirmé », Mme Duchatelet a ajouté que c'était elle-même qui, vers 7 h. 10 avait réveillé son frère lequel travaille pour le compte de son mari en qualité de livreur et que Potier parut avec une voiture, vers 8 heures 30, pour effectuer des livraisons à Hem, Croix et Roubaix. Plusieurs personnes de Lys purent, paraît-il l'apercevoir bien avant son départ et seraient prêtes à témoigner en ce sens...

Sur commission rogatoire du Parquet de Lille, le maire de Lys-les-Lannoy a saisi au domicile des époux Duchatelet-Potier une paire de chaussures appartenant à l'inculpé.

Une comparaison sera faite avec les empreintes de pas, relevées sur le sol, à proximité du domicile de Mme Potier à Haubourdin.

Une interpellation sur la politique française à l'égard des Rhénans

Paris, 6. — M. Xavier de Magalon, député de l'Hérault, vient d'aviser le Président du Conseil de son intention de l'interpeller sur la politique du gouvernement de la République Française, à l'égard des républicains Rhénans.

Un effroyable suicide

Troyes, 6. — André Hyardin, âgé de 26 ans cuisinier à Troyes, dont la santé avait été profondément altérée pendant son séjour en Allemagne comme prisonnier de guerre est allé, avant que la garde-barrière put l'en empêcher, se placer debout devant le train de Sens, qui l'a décapité et lui a coupé un bras et une jambe.

Le malheureux, qui s'était laissé dévalisé par des bonneteurs, avait déclaré qu'il avait été enlevé par des malfaiteurs en auto, puis l'avaient anesthésié et volé et qu'il préférait mourir pour ne pas être pris pour un fou.

L'assassinat du dé égué russe à Lausanne

Conradi devant les juges

Lausanne, 6. — Les débats du procès Conradi ont continué ce matin.

Le président a repris l'interrogatoire de Polounine, qui a longuement énuméré les souffrances subies par lui et les siens en Russie et qui a attribué aux bolchevistes tous ses malheurs.

Les témoins

On passe à l'audition des témoins.

Le premier d'entre eux est introduit. C'est M. Eugène Dostomalof, ancien officier russe qui habite Berlin. Il était général de division et a servi dans les armées de Denikine et de Wrangel.

Il déclare que les Blancs ont été aussi cruels, sinon plus que les Rouges et qu'ils ont commis les pires atrocités. Les armées blanches, d'après le témoin, étaient soutenues par l'argent étranger. Les vrais patriotes sont maintenant du côté des Soviets.

C'est au tour des défenseurs à poser des questions à Dostomalof.

Me Albert lui demande s'il est retourné en Russie depuis qu'il a quitté les armées.

Le témoin répond qu'il a de nombreuses raisons de préférer rester en Europe.

Me Albert souligne alors que le témoin ne semble pas avoir le désir d'emmener sa famille dans « le paradis rouge ».

Le défenseur de Polounine donne lecture d'une lettre du colonel Ivannowski, de laquelle il résulterait que Dostomalof aurait quitté Gallipoli dans des conditions très singulières.

Le témoin répond qu'il s'agit d'une tentative de chantage et qu'il en donnera les preuves nécessaires.

L'audience continue.

En attendant la loi sur la propriété commerciale

UN INTERESSANT JUGEMENT DEVANT LE TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

En date du 21 avril 1914, M. Bruneau, brasseur à Lille, avait donné à bail à M. Julien Bonnier, un estaminet sis à Lille, 11, place Fernig.

Aujourd'hui M. Bruneau entend reprendre la possession de l'immeuble.

Alors que devant le Parlement est en discussion la loi sur la propriété commerciale, cette affaire vient de venir devant le Tribunal de Commerce de Lille. La controverse sera formelle.

Il s'agit, en effet, d'une question primordiale : des gens ont repris une affaire commerciale, se sont dévoués, auraient dépensé le meilleur de leur temps et, à l'échéance parfois brutale, interviendrait un propriétaire malencontreux, qui voudait imposer sa volonté ! Quid alors ?

La licence est la propriété, — nous le croyons — de celui qui, suivant la thèse de Me Spriet, a créé le fonds de commerce : c'est son droit qu'on ne doit pas, normalement discuter. Autrement, il n'y aurait pas de gens qui feraient un contrat quelconque d'acquisition de fonds de commerce à défaut de garanties.

L'affaire a été mise en délibéré.

Un crime à Verdun

UNE SINISTREE A ETE TUEE D'UN COUP DE HACHE

Verdun, 6. — Ce matin, M. Lajoux employé des Ponts et Chaussées habitant une baraque sur les glacis de la gare, en rentrant de son travail, trouva sa femme, âgée de 57 ans, étendue sur le plancher, baignant dans une mare de sang ; elle avait reçu un coup de hache sur la nuque au moment où elle était occupée près d'une chaudière à faire fondre du fromage. Le vol était le mobile du crime.

Plusieurs malles ont été fouillées et leur contenu répandu sur le parquet.

Le Parquet s'est rendu sur les lieux et a commencé une enquête.

LE FILS DE LA VICTIME A ETE ARRETE

Le fils, Camille Lajoux, âgé de 27 ans, marié, père de trois enfants, habitant à Etain (Meuse), vivait en mauvaise intelligence avec son père et sa mère, auxquels il demandait souvent des sommes importantes ; après le refus de ses parents, il les menaçait souvent.

Camille Lajoux a été appréhendé ce matin à la gare de Verdun, au moment où il reprenait le train pour Etain, et gardé à la disposition de la justice.

EN DEUX LIGNES

Paris. — Un banquier M. Gans, tué d'un coup de fusil au cours d'une partie de chasse.

— Mme Rio, la multi-millionnaire espagnole, arrêtée pour vol a été mise en liberté provis.

MALACÉINE

Avoir un joli teint c'est être belle

ON A TOUJOURS UN JOLI TEINT, QUAND ON SE SERT DE LA CRÈME ET DE LA POUDRE MALACÉINE

FEUILLETON DU 8 NOVEMBRE 1923. — N. 20

VIN-DICTA

Grand drame en 5 périodes de Louis FEUILLADE adapté par Paul CARTOUX filmé par GAUMONT

DEUXIEME PERIODE

L'INTRUS

« Il apprendra au cours de ses voyages les mille leçons que la vie peut donner. Il reviendra chargé d'expérience, et peut-être alors pourrez-vous lui dire que Blanche n'est pas sa sœur.

« La vérité n'est pas toujours bonne à dire, croyez moi, mon cher ami, elle fait souvent plus de mal que le mensonge, et c'est un grave choix que celui de l'heure où l'on se doit d'être franc. »

Ces paroles conclurent le petit sermon du docteur, qui vit bien qu'il n'avait rien à faire ce soir-là auprès de ses amis.

On entendait dans la chambre les sanglots de Toinon et de Blanche.

Désarçon s'en fut les retrouver et mêler sa douleur à leur peine. Et quand il les regardait pleurer, il apercevait en même temps sur un route poudreuse un gars, les yeux pleins de larmes, qui essayait de marcher allègrement vers l'avenir, et qui, dans son cœur, était plus malheureux qu'un pauvre.

TROISIEME PERIODE

L'EMMURÉE

LA REVENANTE

Revenons à Port-au-Prince, où nous avons laissé Blanche Lambert au lendemain du tremblement de terre, entre les mains des médecins et de son ami M. de la Porte qui lui a prodigué des soins si parfaits qu'elle est revenue petit à petit à la vie.

En quelques jours elle se rétablit.

Elle avait été si violemment touchée par les événements où elle avait failli perdre la vie, que le séjour à Port-au-Prince lui parut impossible et qu'elle prévint le gouverneur qu'elle ne pouvait rester plus longtemps à son service.

Malgré les exhortations du représentant du roi qui avait pour Blanche Lambert une véritable amitié, malgré les supplications de M. de la Porte, la jeune femme décida de retourner à Sainte-Estelle et d'obtenir de son frère le pardon qu'il ne lui refuserait certainement pas.

Elle en avait d'autant plus l'assurance que lui même, en faisant chercher son fils Robert Estelle, avait avoué une faute en somme semblable à la sienne, que cet aveu lui paraissait un signe d'attendrissement et qu'elle ne doutait pas de trouver à Tartugnières, le marquis beaucoup moins rebelle à toute conciliation et à tout oubli du passé.

Elle se hâta donc de s'embarquer, eut une traversée assez pénible pour regagner les côtes de France et arriva à Marseille un matin des derniers jours de mars.

Le voyage avait encore altéré sa santé mal rétablie, tant et si bien, que, malgré son impatience, elle dut renoncer à son projet d'aller sans arrêt auprès de son frère, et qu'elle se reposa pendant quelques jours dans la cité phocéenne avant de reprendre la chaise de poste pour Sainte-Estelle.

Auparavant, pour s'assurer là-bas un bon accueil auprès d'un de ceux qui l'avaient servie le plus fidèlement et qui lui avait accordé une amitié dont il avait témoigné en maintes circonstances, elle avait écrit au docteur Langlois pour lui faire part de son retour.

« Mon bon Langlois, — disait-elle en substance dans son billet, — je suis malade et je me soutiens à peine en débarquant à Marseille d'où je vous envoie ce mot afin de vous informer que je serai à Sainte-Estelle dans quelques jours, aussitôt que mes forces me permettront de me remettre en route.

« Je vous prie de m'accueillir secrètement dans votre hospice, jusqu'à ce que j'ai obtenu le pardon de mon frère, et je vous assure de ma très vive reconnaissance.

« Blanche de SAINTE-ESTELLE ».

Elle fit partir la lettre aussitôt et deux jours après, n'y tenant plus, bien qu'elle ne se sentît pas encore très solide, elle prenait la route à destination de son pays.

La nuit était déjà tombée depuis longtemps quand elle arriva près de Tartugnières, dans une auberge située au bord de la route, à une lieue environ du village où elle allait revoir et son frère et sa fille.

Car parmi les sentiments qui l'avaient guidée dans son impérieux besoin de revoir la France, dominait celui de se retrouver en présence de son enfant, et peut-être l'attente du miracle qui lui permettrait d'avouer sa fille et de la reprendre avec elle.

Mais, en avait-elle le droit, pouvait-elle, sans causer de désastre, revendiquer cette Blanche, qu'elle avait abandonnée à sa naissance ?

Elle comptait beaucoup sur le docteur Langlois pour répondre à toutes ces questions, et pour tenir une ligne de conduite.

Quand elle eut pénétré dans l'auberge devant laquelle la chaise de poste l'avait arrêtée, elle demanda s'il y avait une chambre, à quoi l'aubergiste empressé lui affirma qu'au premier étage il y avait la meilleure de sa maison. Elle s'y installa en priant son hôte de lui faire monter son bagage.

Les nécessités policières, alors comme aujourd'hui, exigeaient que la voyageuse inscrivît son nom sur un registre. Elle mit sur celui qu'on lui tendit : « Blanche Lambert, venant de Marseille, se rendant à Sainte-Estelle. »

Son premier soin, quand elle eut rempli cette formalité, fut d'aller à la fenêtre d'où, bien que l'ombre fût très épaisse, elle aperçut à l'horizon, d'un gris plus pâle la silhouette lointaine d'une maison et des lumières.

Elle se tourna vers l'aubergiste.

— Si ma mémoire est encore fidèle, c'est le domaine de Tartugnières que l'on devine ici ?

— Oui, madame ; seriez-vous du pays, par hasard ?

— Pas tout à fait, mais je le connais beaucoup. Et le propriétaire du château n'est pas changé, c'est toujours le marquis de Sainte-Estelle ? Naguère, dès la fin de l'hiver, il venait passer quelques semaines près de son métayer.

— En effet, les habitudes de la famille sont restées les mêmes.

— Le marquis serait donc au château en ce moment ?

— Il y est, madame.

Le piquant de ce dialogue était que Blanche Lambert parlait de son propre frère, alors que l'aubergiste parlait du pseudo-marquis.

— Et la demeure, continua d'interroger la femme, est toujours dans le même état ?

— Si vous la connaissez, vous la trouverez toujours pareille, je crois qu'il faudrait vous hâter avant qu'elle ne change d'aspect...

— Et pourquoi ?

— C'est qu'on fait faire de grands travaux. Le marquis est entreprenant, et il a l'intention de donner à sa demeure un éclat que vous n'avez pas connu.

— Je l'aimerai sans doute mieux comme elle est que comme elle sera.

— Nous autres, nous ne sommes pas tout à fait de cet avis. Si le marquis fait des travaux importants, c'est qu'il a l'intention de recevoir beaucoup et pour votre serviteur ces réceptions représentent un va-et-vient dans l'auberge qui depuis bien des années n'a pas toujours beaucoup de clients...

L'hôtelier laissa la voyageuse à ses réflexions, car elle n'avait pas entretenu la conversation, et, après avoir déposé un flambeau allumé sur la table, il redescendit dans la grande salle où l'attendait les clients et où venait d'entrer précisément Louiset qui, partant de chez les siens, venait lui dire adieu.

— Bonjour, maître Lorin.

— Bonjour, Louiset.

— Pourrais-je boire quelque chose ?

— Volontiers, mais tu paraîs bien fatigué, mon garçon.

— En effet, je le suis.

— Et comment se fait-il que tu te promènes sur les routes à cette heure ?

Louiset ne voulait pas mettre l'aubergiste dans ses confidences :

— C'est que j'ai du travail à faire dans les environs.

— Tu reviendras bientôt ?

— Je ne sais pas.

— Mais tu quittes le pays au moment où il va y avoir le plus d'ouvrage.

— Vraiment ?

— Tu sais bien que nouveau marquis fait exécuter des constructions nouvelles au château. Ton patron ne te l'a pas dit ?

— Si, mais on a besoin de moi ailleurs.

Lorin regarda longtemps le jeune homme, puis, après cet examen, conclut :

— Louiset, tu dois avoir des ennuis.

— Peut-être.

— Cela ne va pas chez toi ?

— Si.

Tu as pourtant un brave homme de père. Avez-vous eu une discussion ?

— Mais non.

— Parce qu'il ne faut pas attacher trop d'importance aux observations que peuvent te faire tes parents, et à te juger sur la mine tu sembles vraiment être désemparé.

— Mais non, Lorin, j'ai échangé quelques mots un peu vifs avec ma sœur, cela a amené une dispute entre ma mère et moi, et pour ne pas avoir à m'expliquer davantage, je suis parti.

Des clients requéraient les services de l'aubergiste.

— Dis donc, Louiset, je te quitte, mais est-ce que tu pourrais me rendre un service ?

— Volontiers.

(A suivre).